

Dimanche

20 mars 2011

Organisé par le
SCO Dijon

99^{ème}

Dijon Auxonne Dijon

Départ : 13h00 Dijon

boulevard Petitjean

14h00 Auxonne

Arrivée : 16h30 Dijon

boulevard Petitjean



*Epreuve Cycliste Nationale
de classe 1.12.1*



Grand Prix



**EIFFAGE
CONSTRUCTION**



Trophée
Holcim

Palmarès

Année	Vainqueur	Pays	Club
2010	Olivier GRAMMAIRE	France	S.C.O.DIJON TEAM LAPIERRE
2009	Benoit DRUJON	France	AUBER 93
2008	Jérémie DERANGERE	France	S.C.O.DIJON TEAM LAPIERRE
2007	Alexandre PLIUSCHIN	MOLDAVIE	CHAMBERY FORMATION
2006	Fabien BACQUET	FRANCE	C.C NOGENT-SUR-OISE
2005	Julien GUIBOREL	FRANCE	S.C.O.DIJON TEAM LAPIERRE
2004	Alexandre GRUX	FRANCE	S.C.O.DIJON TEAM LAPIERRE
2003	Jérémie DERANGERE	FRANCE	S.C.O.DIJON TEAM LAPIERRE
2002	Mathieu SPRITCH	FRANCE	SARREGUEMINES
2001	Sébastien GUERART	FRANCE	S.C.O.DIJON TEAM LAPIERRE
2000	Romain MARY	FRANCE	S.C.O.DIJON TEAM LAPIERRE
1999	Eric DRUBAY	FRANCE	CC ETUPES
1998	Stéphane BENETIERE	FRANCE	C.R.4.C.ROANNE
1997	Laslo BODROGI	HONGRIE	A.C.BESANCON
1996	Stéphane BENETIERE	FRANCE	A.S.P.T.T. DIJON
1995	Sylvain LAVERGNE	FRANCE	V.C.ANNEMASSE
1994	Pascal GUINGUET	FRANCE	V.C.ANNEMASSE
1993	Ian GILKES	ANGLETERRE	UVC AUBE
1992	Nicolas LARSEN	DANEMARK	UVC AUBE
1991	Ludovic AUGER	FRANCE	DIJON O.C.
1990	Hans KINDBERG	SUEDE	DIJON O.C.



Les cinq axes de progrès pour bien maîtriser l'avenir

- *Développer une offre globale, créative et compétitive
- *Intégrer le développement durable dans la stratégie
- *Mieux Maîtriser les risques
- *Progresser dans la gestion des ressources humaines
- *Maintenir un esprit d'entrepreneur à tous niveaux

EIFFAGE et ses valeurs

- Embellir le quotidien
- Qualité et progrès
- Développement des qualités humaines et environnementales
- Des partenariats réussis avec plusieurs fédérations Sportives
- A Dijon nous avons choisi pour des valeurs partagées le SCODIJON



Daniel Dubresson
 Directeur Général EIFFAGE Construction Côte d'Or

Rassemblement départ accueil : 11h00
 Dijon – Boulevard Petitjean - ENESAD
 Appel des coureurs : 12h40
 Départ fictif : 12h50
 Départ réel : 13h00
 Route départementale D 108

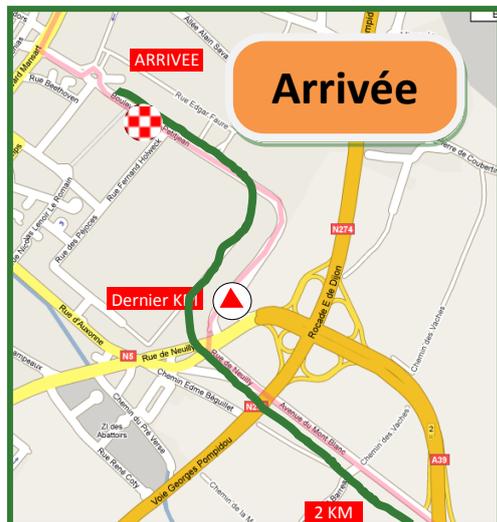
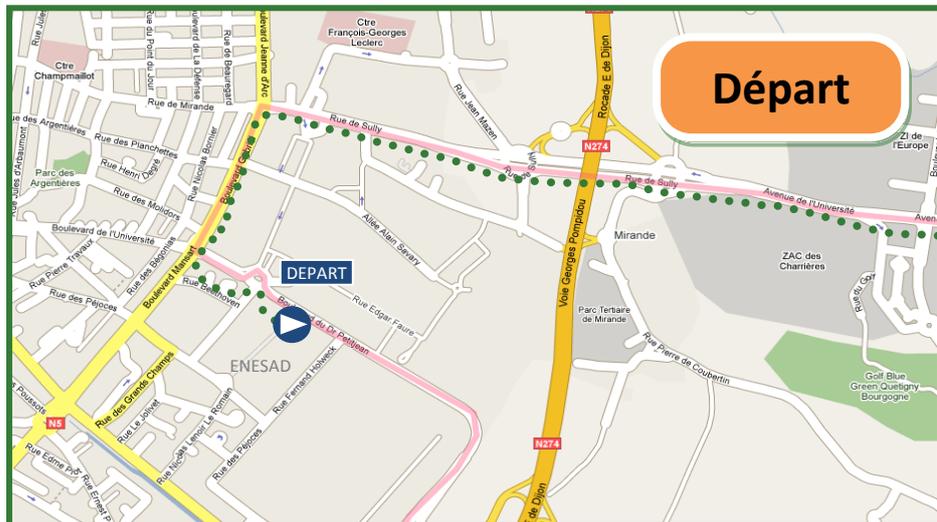
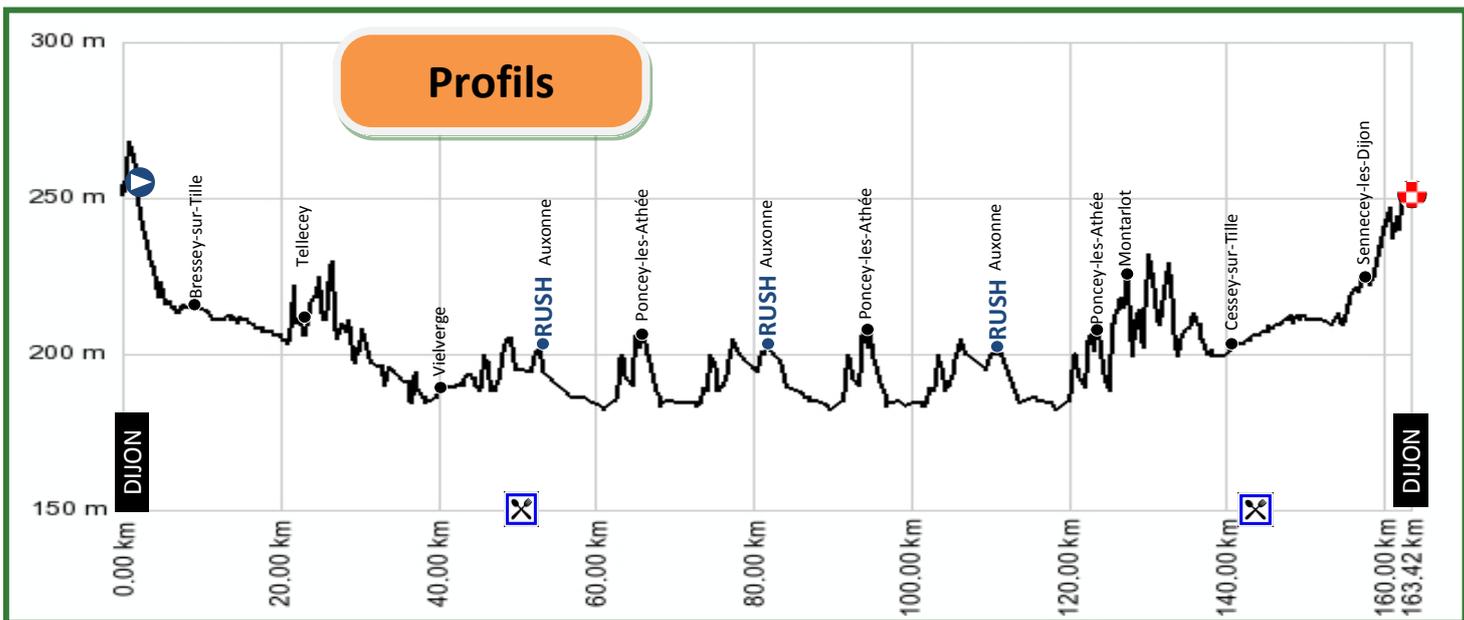
DEPART

ARRIVE

Itinéraire Horaire

Permanence Arrivée
 Dijon
 Boulevard Petitjean
 Car Podium
 Douche Vestiaires à l'ENESAD
 Contrôle antidopage (même lieu)

Route	Parcours détaillé	Parcours	A parcourir	Horaires théoriques à		
				44 km/h	40 km/h	
Bd Petitjean 	DIJON	Départ fictif	0	161,8	12:50	12:50
D 108	QUETIGNY		0	161,8	13:00	13:00
D 108	Sortie QUETIGNY	Départ réel	0	161,8	13:00	13:00
D 108	COUTERNON		1,9	159,9	13:02	13:02
D 108	Intersection D 108 / D 107d		3,1	158,7	13:04	13:04
D 107d	Intersection D 107d / D 107		6,3	155,5	13:08	13:09
D 107	BRESSEY-SUR-TILLE		6,9	154,9	13:09	13:10
D 107	REMILLY-SUR-TILLE		9,1	152,7	13:12	13:13
D 107	Intersection D 107 / D 34		9,6	152,2	13:13	13:14
D 107	CESSEY-SUR-TILLE		14	147,8	13:19	13:21
D 107	Intersection D 34 / D 109		14,1	147,7	13:19	13:21
D 107	CHAMBEIRE		17,3	144,5	13:23	13:25
D 107	Intersection D 107 / VC		19,8	142	13:27	13:29
D 107	TELLECEY		21,5	140,3	13:29	13:32
D 107	CIREY-LES-PONTAILLER		22,5	139,3	13:30	13:33
D 107	ETEVAUX		24	137,8	13:32	13:36
D 107	Intersection D 34 / D 961		24,5	137,3	13:33	13:36
D961	VONGES		30,8	131	13:42	13:46
D961	PONTAILLER-SUR-SAÔNE		33	128,8	13:45	13:49
D961	Intersection D 34 / D 20		36,2	125,6	13:49	13:54
D 20	VIELVERGE	<i>Entrée circuit</i>	39,4	122,4	13:53	13:59
D 20	SOISSON-SUR-NACEY		40,5	121,3	13:55	14:00
D 20	Intersection D 20 / D 20d		40,8	121	13:55	14:01
D 20	FLAMERANS		44,5	117,3	14:00	14:06
D 20	Intersection D 20d / D 20		44,9	116,9	14:01	14:07
D 20	 AUXONNE	<i>Début ravitaillement</i>	50,4	111,4	14:08	14:15
D 20	 Intersection D 20 / D 905	3 RUSHS	51,9	109,9	14:10	14:17
D 905	Intersection D 905 / D 24		52,6	109,2	14:11	14:18
D 24	ATHÉE		56,6	105,2	14:17	14:24
D 24	Intersection D 24 / D 976		57	104,8	14:17	14:25
D 976	PONCEY-LES-ATHEE		58,2	103,6	14:19	14:27
D 976	LAMARCHE-SUR-SAONE		61,6	100,2	14:24	14:32
D 976	Intersection D 976 / D 116		62,2	99,6	14:24	14:33
D 20	VIELVERGE		67,2	94,6	14:31	14:40
D 20	Intersection D 116 / D 20	<i>Sortie circuit</i>	67,7	94,1	14:32	14:41
D 20	LAMARCHE-SUR-SAONE		95	66,8	15:09	15:22
D 20	Intersection D 976 / D 116		96	65,8	15:10	15:24
D 20	LAMARCHE-SUR-SAONE		123,3	38,5	15:48	16:04
D 20	Intersection D 976 / D 116		124,3	37,5	15:49	16:06
D 116	MAGNY-MONTARLOT		127	34,8	15:53	16:10
D 116	Intersection D 116 / D 24		127,7	34,1	15:54	16:11
D 24	LONGCHAMPS		132,6	29,2	16:00	16:18
D 24	LABERGEMENT-FOIGNEYT		133,5	28,3	16:02	16:20
D 24	Intersection D 24 / D 25		135,8	26	16:05	16:23
D 24	GENLIS		137	24,8	16:06	16:25
D 24	Intersection D 25 / D 34		138	23,8	16:08	16:27
D 24	 CESSEY-SUR-TILLE	<i>Fin ravitaillement</i>	142,1	19,7	16:13	16:33
D 24	REMILLY-SUR-TILLE		145,9	15,9	16:18	16:38
D 24	Intersection D 24 / D 107		146,3	15,5	16:19	16:39
D 107	BRESSEY-SUR-TILLE		148,7	13,1	16:22	16:43
D 107	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR		152,9	8,9	16:28	16:49
D 107	Rond-point D 107 / D 122a		155,9	5,9	16:32	16:53
D 122a	SENNECEY-LES-DIJON		156,4	5,4	16:33	16:54
D 122a	Rond-point D 122a / D 905		157,7	4,1	16:35	16:56
D 122a	DIJON		159,6	2,2	16:37	16:59
Bd Petitjean 	DIJON Arrivée		161,8	0	16:40	17:02



REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Article 1 – Organisation

Le 98^{ème} Dijon - Auxonne – Dijon est organisée par le Sprinter Club Olympique de Dijon (SCOD), 1 allée de Ribeaupillé 21 000 DIJON, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Association affiliée à la FFC sous le numéro 05 21 085. Elle se disputera le dimanche 11 Avril 2010.

Article 2 – Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes « **Élites Professionnels** », et **1^{ère} et 2^{ème} catégorie** appartenant aux équipes définies ci après : Équipes Continentales françaises, Équipes Nationales, Équipes étrangères, régionales et de club, Pôles France, Équipe de Division Nationale, Équipe de Division Nationale Espoirs, Équipe de Division Nationale 2, Équipes de Comités Régionaux, Équipes de Comités Départementaux, Équipes de Clubs. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la fédération française de cyclisme de classe 1.12.1.

Le nombre maximum de participant est fixé à 200 coureurs.

Les bulletins d'engagements doivent parvenir à l'organisateur avant le 6 avril 2010.

Article 3 – Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 11 avril 2010 à partir de 11h00 à l'ENESAD – Boulevard du Docteur Petitjean 21 000 Dijon.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se font à la permanence de 11h00 à 12h30.

La réunion des directeurs sportifs sera organisée sera organisée suivant le règlement FFC en présence des membres du jury des commissaires. Elle est fixée le dimanche 11 avril 2010 à 12h15 située au rez-de-chaussée de l'ENESAD.

Article 4 – Radio-Tour

Les informations courses seront émises sur la fréquence 151.512.5 Mhz.

Les radios seront à récupérer à la permanence le dimanche 11 avril 2010 à partir de 12h00.

Article 5 – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré le SCOD avec 2 voitures.

Article 6 – Incidents dans les Derniers Kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables.

Article 7 – Prix

Les prix suivant sont attribués :

- la dotation de l'épreuve, conformément au barème de la FFC, s'élève à 1 677 €, répartis sur les 25 premiers coureurs classés au classement officiel.

- le leader du classement des Points Chauds est récompensé par un prix de 80 €.

Article 8 – Classement des Points Chauds

Un classement par point est établi par l'addition des points obtenus à l'issue de chacun des sprints (RUSH).

Chaque sprint (km 51,9 – km 78,7 – km 107,5) attribuera : 3-2 et 1 point au 3 premiers coureurs.

En cas d'égalité au classement général individuel de des points chauds, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement FFC.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel des points chauds, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 7 – Délais d'Élimination

Pendant le déroulement de la course, tout coureur se situant à plus de 10 minutes du peloton principal sera dans l'obligation de monter dans la voiture balai (pour des raisons de sécurité évidentes) ou de remettre son dossard à un commissaire.

Article 11 – Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi du pays.

Le lieu du contrôle médical sera le suivant :

ENESAD – Boulevard du Docteur Petitjean 21 000 Dijon.

Article 12 – Protocole

Conformément à l'article 1.2.12 du règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter quotidiennement au protocole sur le podium dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

Le vainqueur de la course et son directeur sportif, le deuxième, le troisième et le vainqueur du classement des points chauds.

Article 13 – Pénalités

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course, est placé sous l'autorité du président du jury des commissaires désignés en application des règlements généraux de la FFC. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement FFC.

Article 13 – Service Médical

L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course).

Article 13 – Dérivation

Une dérivation obligatoire avant la ligne d'arrivée sera mise en place pour les véhicules à 500 mètres de la ligne d'arrivée à gauche vers le parking des directeurs sportifs. Un fléchage sera mis en place.

EN CAS D'ACCIDENTS

ETABLISSEMENT LE PLUS PROCHE

Centre Hospitalier Universitaire de Dijon

Tél : 03.80.29.30.31

2 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny – 21 000 DIJON

Comité d'Organisation

L'épreuve du Troyes - Dijon est placée sous la direction de **Bernard MARY**, Président du Sprinter Club Olympique de Dijon



Bernard MARY
ORGANISATEUR



Michel DUCHESNE
TRESORIER



Benoit PERRIN
Resp. ORGANISATION

Course

Directeur de l'organisation : Bernard MARY
Directeur de course : Bernard MICHON
Communiqué : Sarah BOTTARD
Délégué au contrôle médical : Mr DUPERRIER
Ardoisier : Jean-Marc VIETTE
Dépannage en course : C. COLLOT & R. GAROT
Radio tour : DI@LOG
Moto information : Pascal QUIN
Photo finish – Classement : M. FAIVRE & B. LOUIS
Liaisons Radio Course : DI@LOG

Sécurité : R. RASQUIN & F. POUGET
Ambulances : UNASS 21
Presse Internet (webmaster) : Denis REPERANT
Speaker officiel : Jean-Michel QUERRE
Lignes d'arrivée : Alain PERRIN
Zones départ : Benoit PERRIN
Protocoles aux arrivées : Pierre LESCURE
Responsable invités et Partenaires : Pierre LESCURE
Motos Sécurité et Signaleurs : Marc BRODUT
Voiture Balai : Jean-Louis MEURIOT

Contacts

Bernard MARY : Président 06 10 75 78 50

Benoit PERRIN : Directeur Organisation 06 30 57 80 60

Arbitres Officiels

Président de Jury : Bernard MICHON

Juge à l'arrivée : Astrid ROUSSEAU

Arbitres : Joël MELZER, Colette ORSAT, Benoit PERRIN, Marie-Christine REGNET

Le Comité d'Organisation remercie le Conseil Général de Côte d'Or, le Conseil Régional de Bourgogne, la commune d'Auxonne, la ville de Dijon, tous les partenaires locaux, les bénévoles du SCOD, la Gendarmerie Nationale, la Police Municipale, tous les employés communaux.

Merci à tous les bénévoles, sans eux, cette épreuve n'aurait pas vu le jour et son succès vous appartient.

Vive le « Dijon-Auxonne-Dijon », vive le département de la Côte d'Or, vive la Bourgogne et longue vie à cette épreuve.

Bernard MARY et le Comité d'Organisation



Les Partenaires



établissement national d'enseignement supérieur agricole de Dijon

Les Collectivités



Les Médias

